



MAIRIE DE LACENAS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 du mois de Mars à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lacenas, dûment convoqués le 17 Mars deux mil vingt-deux, sous la présidence de Mme Catherine RABOURDIN, Maire.

Présents : Catherine RABOURDIN, Maire, Virginie BERNARD, Jean-François GRIZARD, Sylvain ROSIER, Laurent VILGICQUEL, Adjoint. Isabelle ALLIOT, Paula BIALKA, Xavier BLANCHARD, Géraldine COLLIGNON, Maryline COMBIER, Véronique DUCROS, Thierry DEMULE, Benjamin GASQUET, Franck PORRECA, Guy SOBRIER.

Excusé(s) :

Absent(s) :

Membres en exercice : 15 **Présents** : 15 **Votants** : 15

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, **Mme Maryline COMBIER** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire remercie les participants et ouvre la séance.

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Catherine RABOURDIN, Maire, soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 21 février 2022, affiché publiquement dans les délais réglementaires. **Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

1 - VALIDATION DU CHANGEMENT DE LOGICIEL POUR LA GESTION DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE VIA NOTRE PRESTATAIRE ROPACH ET VALIDATION DU TARIF POUR LA GARDERIE

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a eu lieu en Mairie avec la société ROPACH en date du 4 février afin de faire le point sur la gestion de la cantine. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de la mise en place d'un nouveau logiciel développé par la société ROPACH pour la gestion des services périscolaires cantine et garderie. Ce nouveau logiciel offre deux grands axes :

1. Les familles deviennent **les seuls gestionnaires des inscriptions de la cantine et garderie** en se connectant directement sur le site : www.ropach.com et en réservant/annulant eux-mêmes les repas cantine et inscriptions garderie. Les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant à l'année ou ponctuellement.

3 prestations ont été intégrées :

- La cantine
- La garderie du matin de 7H30 à 8H20
- La garderie du soir de 16H30 à 18H30

2. Le délai de réservation ou d'annulation est de 1 jour ouvré. Actuellement, les familles doivent transmettre leur réservation ou annulation en mairie le jeudi avant 17 heures pour la semaine suivante.



MAIRIE DE LACENAS

Le coût du logiciel pour la cantine est offert par la société ROPACH du fait de notre partenariat depuis de nombreuses années. Concernant la garderie, le coût du logiciel est de 300€ HT annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de retenir le logiciel ROPACH pour la gestion de la garderie et de la cantine,
- **APPROUVE** le coût de 300€ HT soit 360€ TTC (trois cent soixante euros) pour la mise en place de ce logiciel,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier,
- **INSCRIT** cette somme au budget primitif.

2 - REVISION DU PRIX DES SALLES DE LOCATION

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Il a été décidé par l'assemblée délibérante que ce point serait reporté au prochain Conseil Municipal du 11 avril 2022 afin que ce dossier puisse être finalisé.

3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification 1259 des taxes directes locales pour l'année 2022. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal prend la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2022, comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.92%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.49%

QUESTIONS DIVERSES

- Déclarations d'intention d'aliéner de Mme FABRE-AUBRESPY Chrystèle
- Planning élections présidentielles du 10 avril 2022 et 24 avril 2022
- Point travaux école
- Point sur les indemnités élus 2021
- Organisation « Feux de la Saint Jean »

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h30.

La prochaine réunion du conseil est fixée au Lundi 11 avril 2022 à 18H30.



MAIRIE DE LACENAS

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

* CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2022

2022-013	VALIDATION DU CHANGEMENT DE LOGICIEL POUR LA GESTION DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE VIA NOTRE PRESTATAIRE ROPACH ET VALIDATION DU TARIF POUR LA GARDERIE
2022-014	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022